



**ARRETE DU MAIRE
Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation – Arrêté de travaux – déploiement fibre optique chambre F.T
ARR 2025-03-11-25-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par les services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter tout accident ou incident lors du tirage et raccordement de la Fibre Optique chambres F.T au n° 52 rue du Général Leclerc à Seloncourt -25230-

--- ARRÊTONS ---

ARTICLE 1 : Des travaux de tirage et raccordement de fibre optique dans les chambres France télécom vont avoir lieu 52 rue du Général Leclerc à Seloncourt. La circulation sera alternée par panneaux avec homme trafic K.10 et panneaux AK 5, la vitesse sera limitée à 30 Km/H dans la zone de travaux.

ARTICLE 2 : Par mesure de sécurité, le stationnement est interdit dans la zone de travaux qui se déroulera le 02 avril 2025 sur une période d'une journée.

ARTICLE 3 : la société en charge des travaux EQUANS INEO INFRACOM sis rue Eugène Alphonse Beau de Rochas à Montbéliard -25- devra placer les panneaux réglementaires au Code de la Route et sera mise en place par eux-mêmes et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Tout contrevenant se verra dresser un procès-verbal et le véhicule fera l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 11 mars 2025
Pour le maire, l'Adjoint à la voirie et la circulation
Monsieur ROBERT Jean-Marc

